

# Grand Poitiers Communauté urbaine

## Réduire ses déchets au quotidien

Moins de déchets, moins de gaspillage, plus d'emplois, plus de ré-emplois : tels sont les grands enjeux de l'économie circulaire.



**Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : contribuez à sa conception !**



## **Consultation publique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024 - 2029**

Donnez votre avis sur les actions de ce programme du 5 au 26 avril 2024, sur la plateforme en ligne jeparticipe de Grand Poitiers. (<https://jeparticipe-grandpoitiers.fr/project/plpdma/presentation/le-programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles-2024-2029>)

Grand Poitiers Communauté urbaine est engagée dans une démarche de **réduction des déchets et d'économie circulaire** depuis 2009, qui vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur nos habitudes de consommation.

En 2022, Grand Poitiers a figuré parmi les 2 premiers territoires nationaux à obtenir le niveau de **label 3 étoiles** pour sa démarche économie circulaire, décerné par l'

ADEME (<https://www.ademe.fr/>)

.

Suite à l'obtention de ce label, Grand Poitiers a engagé le processus d'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en avril 2023.

C'est un document de planification territoriale obligatoire, co-construit avec les élus de Grand Poitiers, des partenaires institutionnels, la société civile, des actrices et acteurs de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. Défini pour une période de 6 ans, ce programme constitue le volet réduction des déchets de la démarche économie circulaire de Grand Poitiers.

**La réduction des déchets vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur nos habitudes de consommation.**

Ce programme comporte :

- Un diagnostic territorial
- Des objectifs de réduction des déchets
- Un programme d'actions
- Des modalités d'évaluation et de suivi.

Il concerne les ménages, les professionnels, Grand Poitiers et ses communes membres.

- Avril à septembre 2023 : état des lieux et diagnostic
- Octobre à décembre 2023 : élaboration du programme d'actions
- Décembre 2023 à janvier 2024 : consultation publique

Le PLPDMA sera adopté au cours du premier semestre 2024.

Les habitantes et habitants sont représentés par l'intermédiaire du Conseil de Développement (<https://www.grandpoitiers.fr/grand-poitiers/conseil-de-developpement/presentation>) de Grand Poitiers, membre de la commission consultative d'élaboration et de suivi de ce programme. Cette commission, qui se réunit plusieurs fois par an, donne son avis sur le programme, en examine le bilan annuel et l'évalue tous les 6 ans.

Les habitantes et habitants sont également consultés par ces biais :

- Questionnaire sur la plateforme en ligne jeparticipe de Grand Poitiers
- Réunions publiques réparties sur le territoire de Grand Poitiers
- Consultation publique sur la plateforme en ligne jeparticipe de Grand Poitiers.

Afin d'enrichir et contribuer à la préparation du programme d'actions, les ateliers Grand public visent à :

- Présenter la prévention et la réduction des déchets aux usagers
- Mettre en débat les pistes d'actions envisagées

Les participants pourront s'exprimer sur les actions qui leur semblent primordiales, manquantes et réagir sur la faisabilité des actions envisagées.

# Comment réduire ses déchets au quotidien ?





Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ! Réduire ses déchets, c'est possible en anticipant dès l'achat, grâce aux conseils suivants :

- Refuser les objets non nécessaires
- Privilégier les produits réutilisables
- Choisir les produits les moins emballés ou acheter en vrac
- Opter pour des objets facilement réparables
- Louer ou emprunter les objets dont on a rarement besoin
- Entretenir ses appareils et respecter les conditions d'utilisation pour allonger leur durée de vie

### **Comprendre l'indice de réparabilité**

L'indice de réparabilité est une note sur 10 qui indique si un produit électronique est facile à réparer ou non. Depuis le 1er janvier 2021, ce score est déployé sur 5 catégories de produits (smartphone, téléviseur, ordinateur portable, lave-linge à hublot et tondeuse à gazon électrique) et est indiqué en magasin et sur les sites internet.

Acheter un appareil doté d'un indice de réparabilité élevé, c'est acheter un appareil qu'il sera facile de réparer pour éviter d'avoir à le remplacer, et ainsi éviter le gaspillage et l'épuisement des ressources.





Donner une seconde vie à ses objets, c'est possible et très simple grâce aux gestes suivants :

- Réparer plutôt que jeter
- Donner plutôt que jeter
- Acheter d'occasion plutôt que neuf
- Transformer pour donner une seconde vie

Pensez aux zones de réemploi des déchetteries de Grand Poitiers (excepté Bonnes et Sèvres-Anxaumont). Les objets seront collectés par la recyclerie ou une association locale pour être réparés et remis en état.





Recycler, c'est réutiliser la matière première d'un objet pour en créer un nouveau et limiter le gaspillage des ressources. Lorsque l'on ne peut pas éviter la production des déchets, le recyclage permet d'économiser des matières nécessaires à la fabrication de nouveaux produits.

- Emballages et papiers dans la poubelle jaune
- Piles et ampoules dans les bacs de collecte des magasins
- Textiles et chaussures en point de collecte : une partie des textiles collectés sera même réutilisée !
- Meubles, appareils électriques et électroniques à déposer en déchetterie, en point de vente ou, s'ils sont en bon état, en faire don

Et pensez à rapporter vos médicaments non utilisés ou périmés en pharmacie, pour qu'ils soient valorisés.

## Conseils pour agir au quotidien

### LES 10 GESTES QUI RÉDUISENT NOS DÉCHETS

1. Composter à domicile // **-245g/jour**
2. Acheter des produits moins emballés // **-82g/jour**
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire // **-76g/jour**
4. Apposer un autocollant «Stop-pub » // **-38g/jour**
5. Éviter les produits jetables à usage unique // **-20g/jour**
6. Limiter sa consommation de papier // **-7g/jour**
7. Donner/vendre ses vêtements usagés // **-7g/jour**
8. Utiliser un sac réutilisable ou un cabas // **-4g/jour**
9. Donner et réparer des objets d'occasion // **-3g/jour**
10. Éviter les produits dangereux // **Moins de pollution**

## Composter les déchets organiques

Consulter tous les conseils de compostage et les aides de Grand Poitiers sur la page

[Compostage](#)

.

## Utiliser les déchets verts au jardin

Consulter tous les conseils pour utiliser ses déchets verts au jardin et les aides de Grand Poitiers sur la page

[Jardinage / Broyage](#)

.

# Réduire le gaspillage alimentaire

1/3 de la production alimentaire mondiale est gaspillée. Des astuces simples permettent de réduire le gaspillage alimentaire au quotidien :

- Avant les courses : effectuer l'inventaire des placards et du réfrigérateur ; préparer une liste des menus de la semaine et établir une liste de courses.
- Pendant les courses : se limiter aux articles sur la liste de courses ; contrôler les dates de péremption des produits achetés ; réserver les produits surgelés pour la fin.
- Après les courses : pour remplir le réfrigérateur, suivre la règle du "dernier arrivé, dernier sorti" ; les restes de repas peuvent être conservés dans des boîtes hermétiques pour assurer une hygiène optimale et une conservation plus longue ; garder les fênes et légumes défraîchis pour les soupes ; congeler permet de conserver les aliments (même les restes qui seront pratiques pour une pause déjeuner).

Ces astuces permettent également d'éviter le gâchis :

- Différencier les dates de péremption :
  - « à consommer jusqu'au » correspond à la DLC (Date Limite de Consommation) et s'applique pour les denrées périssables. Si la DLC d'un produit est dépassée, il n'est plus consommable.
  - « à consommer de préférence avant le » correspond à la DDM (Date de Durabilité Minimale) et s'applique pour les denrées non périssables. Si la DDM d'un produit est dépassée, il est toujours consommable sans danger pour la santé.
- Utiliser les applications permettant d'acheter des invendus à prix réduit chez les commerçants.



## **Apposer un autocollant « Stop-Pub » sur sa boîte aux lettres**

Cela permet de ne plus recevoir les imprimés non adressés (publicités) mais de continuer à recevoir l'information des collectivités. Un autocollant peut être retiré gratuitement à la Direction Déchets – Economie circulaire ou à l'accueil de certaines mairies. L'autocollant est également disponible au téléchargement ci-contre.

## Privilégier le « réutilisable »

- La vaisselle lavable, les gourdes.
- Les serviettes, les cotons, les mouchoirs, les couches, les éponges, les couvre-plats, les serpillières, les chiffons lavables.
- Les produits rechargeables : piles, stylos, briquets.
- Les emballages cadeau : en tissu, boîte, bocal.



Boire l'eau du robinet, presser des jus de fruits ou de légumes frais permettent d'éviter les bouteilles en plastique ou les briques alimentaires.

## Donner une seconde vie : nos objets ont plein d'avenirs !

Échanger, donner, louer, réparer, revendre, acheter reconditionné ou d'occasion, emprunter à ses proches ou acheter en commun... les solutions ne manquent pas pour consommer autrement.

Pour allonger la durée d'usage des objets et contribuer à la protection des ressources, consulter le site [longuevieauxobjets.gouv.fr](http://longuevieauxobjets.gouv.fr/) (<http://longuevieauxobjets.gouv.fr/>)

Vous pourrez y retrouver :

- des informations pour aider à partager, acheter d'occasion, réparer, donner, revendre
- des conseils pour acheter durable
- un outil pour diagnostiquer les pannes

La **CMA Nouvelle-Aquitaine** propose également **un annuaire de la réparation** qui recense les artisans réparateurs régionaux, les « Répar'Acteurs ».

[Trouver un artisan Répar'Acteur](https://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/reparateurs/) (<https://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/reparateurs/>)

**Le réemploi c'est aussi la déchetterie :** déposer ses objets en les déposant dans les zones de réemploi des déchetteries communautaires permet d'en allonger la durée de vie.

Quelques conseils :

- Les objets doivent être en bon état et en fonctionnement (vélo, jouets, électroménager, téléphone, vaisselle, décoration...)
- Le mobilier doit être en état, abîmé ou même défectueux (canapé, table, chaises, miroir...)

Ces objets seront collectés par la Recyclerie ou une association locale pour être réparés et remis en état. Ils seront revendus dans une boutique solidaire pour leur donner une seconde vie.



Toutes les déchetteries de Grand Poitiers disposent d'une zone destinée au réemploi (sauf les déchetteries de Bonnes et de Sèvres-Anxaumont).

## Focus sur les textiles

Tous les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) usagés peuvent être rapportés en point d'apport pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac les chaussures liées par paire. Selon leur état, les TLC seront majoritairement reportés ou recyclés.

Localisez le point d'apport le plus proche de chez vous :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> (<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>)

Vos vêtements ont de l'avenir : réparez-les ou donnez-les !

<https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/consignes-de-tri/reduire-ses-dechets-au-quotidien?>



**Re\_fashion**

## Privilégier les produits non dangereux

Des solutions existent pour maintenir une maison propre avec des produits moins toxiques pour la santé et l'environnement. Voici quelques produits naturels et utiles pour nettoyer son logement :

- **le bicarbonate de soude** absorbe les odeurs, nettoie les surfaces, permet de déboucher les canalisations par exemple
- **le savon noir** nettoie et dégraisse
- **le vinaigre blanc** permet de nettoyer casseroles, cafetière, argenterie, micro-ondes, etc.
- **le citron** nettoie, désinfecte, désodorise
- utiliser le plus possible des solutions de nettoyage qui n'émettent pas de substances toxiques : nettoyage vapeur (dissout les graisses et nettoie en profondeur), chiffons microfibres, chiffon humide, etc.

Ces produits doivent être utilisés avec précaution : bien lire les consignes et ne pas les surdoser. Aérer quotidiennement son logement pour un air plus sain.

A consulter ci-contre :

- la fiche pratique « Les déchets dangereux » disponible ci-contre précise les astuces pour reconnaître les produits dangereux, découvrir leurs alternatives et des recettes de produits ménagers naturels à confectionner soi-même
- le guide de l'ADEME pour se passer des produits toxiques à la maison et au jardin

Des recettes sont également à consulter ci-dessous.

Ingrédients : 20g de copeaux de savon de Marseille, 20g de savon noir, 1 l d'eau.

Faire chauffer l'eau du robinet dans une casserole, ajouter les copeaux de savon de Marseille, laisser fondre le tout. Ajouter la savon noir, remuer au fouet et verser le tout dans un récipient propre.

Verser 50 gouttes d'huile essentielle de lavande dans 1 litre de vinaigre blanc. À chaque lessive, en mettre 2 cuillères à soupe dans le réservoir d'assouplissant. Le vinaigre sert d'anti-calcaire et l'huile parfume le linge.

Dans un bidon, verser dans l'ordre : 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude et 2 litres d'eau chaude. Mélanger à part 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc et 1 cuillère à soupe d'huile essentielle (parfum au choix) puis verser. Ajouter 4 à 6 cuillères à soupe de savon liquide ou produit vaisselle. Secouer avant chaque utilisation.



Placer un bol de vinaigre ou de jus de citron dans le micro-onde. Faire chauffer quelques instants puis passer une éponge sur les parois.

Ingrédients : 200g de cristaux de soude anhydre, 200g d'acide citrique, 150g de percarbonate de soude

Mélanger tous les ingrédients et conserver la poudre dans un bocal en verre hermétique.

Astuce : remplacer le liquide de rinçage par du vinaigre dilué (200ml de vinaigre pour 600ml d'eau). Pour une odeur agréable dans le lave-vaisselle, utiliser ½ citron en le posant dans le tiroir du haut.

## Idées cadeaux

- Préférer les cadeaux immatériels : places de cinéma, théâtre, spectacles, dîner, abonnements, etc.
- Penser aux achats d'occasion et aux cadeaux faits maison : cotons ou serviettes lavables, décoration, boutures de plantes, bijoux, etc.
- Utiliser un emballage réutilisable ou de récupération : en tissu, dans une boîte ou un bocal, du papier journal, etc.

## Concilier fêtes de fin d'année et réduction des déchets

Quelques idées simples permettent de se faire plaisir tout en réduisant la production de déchets.

Consultez ci-contre :

- la fiche pratique « Fêtes de fin d'année et réduction des déchets »
- le guide de l'ADEME pour un « Noël juste parfait »

**GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi